



RÉGLEMENT MEETING ATHLE 71

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026

Stade Léo Lagrange – CHALON SUR SAÔNE

Article 1 : DÉNOMINATEUR ET ORGANISATEUR

Le Meeting Athlé71 est organisé par le Comité Départemental d'Athlétisme 71, représenté par sa Présidente Carole REY en association avec le club de l'ECA, représenté par son Président Bernard LUBIN. La directrice du Meeting est Emilie JAMBON, Vice-Présidente ECA.

Article 2 : MEETING à LABEL REGIONAL

Ce meeting dispose d'un Label Régional délivré par la LABFC dans le respect du cahier des charges des meetings à Label Régional de la FFA.

Le meeting est inscrit au calendrier World Athletics. Les performances réalisées lors du meeting seront prises en compte pour le Ranking World Athletics (Niveau de Ranking F).

Article 3 : PARTICIPATION et ENGAGEMENTS

De Cadets à Séniors (Masters acceptés sous réserve de Poids d'engins, hauteurs de haies et minimas catégories séniors).

Pour les athlètes Français, licence FFA à jour obligatoire.

La participation aux épreuves est conditionnée à la réalisation de minimas dans des conditions régulières lors de la saison en cours et N-1 : Niveau R6.

La réalisation de minimas ne garantit pas la participation au meeting.

Un même athlète peut participer à plusieurs épreuves.

Les engagements se font, via un googleform disponible à compter du vendredi 1^{er} Mai et jusqu'au dimanche 21 juin à 23h59, dans le respect des minimas d'engagements et selon les places disponibles.

Les places sont limitées notamment pour les concours. Toutefois, les athlètes ayant des performances de niveau N ou IR1, IR2 seront acceptés d'office.

La publication des engagés retenus (en fonction des places disponibles et en tenant compte des performances d'engagements) pour le meeting se fera sur le site du meeting le lundi 22 juin.

Toute demande de participation doit être validée par l'organisateur, qui se réserve le droit de refuser la participation d'un athlète.

L'organisateur se réserve le droit d'examiner avec bienveillance les candidatures des athlètes départementaux.

L'organisateur se réserve la possibilité d'accepter des engagements après la date limite sous réserve de places disponibles ou en cas de désistement.

Présence à confirmer sur place : 1h avant le début de l'épreuve ou de la 1^{ère} série de la course concernée.

Il n'y a pas de droits d'engagement et aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Article 4 : EPREUVES

	100m	200m	400 haies	Longueur	Triple	Perche*	Disque	Marteau	800	3000m	2000 Steeple	3000 5000 Marche
Minima	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6
Catégories	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TCF	MIF / MIM TCF / TCM
Nombre de places				12 (6F+6M)	12 (6F+6M)	16 (8F+8m)	12 (6F+6M)	12 (6F+6M)				16 / 20
Règlement	Séries + 2 Finales	Finales directes	Finales directes	6 essais	6 essais		6 essais	6 essais	Finales directes par niveau	Finales directes (2M+1F)	Finales directes par niveau	

*1ere barre à 2m30 pour les F et 3M30 pour les M

Longueur – Triple – Disque Marteau : Limite fixée à 12 ou 16 athlètes (50% des places réservées à chaque sexe). Si 6 ou 8 F ou M non atteints à la clôture des engagements, possibilité d'attribuer ces places à des athlètes de l'autre sexe (dans la limite du nombre totale de places pour l'épreuve)

En fonction du nombre d'engagements : certains concours pourront être proposés en pré-meeting aux athlètes ayant les moins bonnes performances d'engagement.

Marche : Le 3000 m est ouvert à partir de la catégorie « Minimes » – Le 5000m à partir de la catégorie « cadets ». En deca de 10 marcheurs engagés sur le 5000m avant le 23/06, l'organisateur se réserve le droit de ne pas maintenir cette épreuve au programme

Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – HEBERGEMENT - RESTAURATION

Le remboursement des frais de déplacement et hébergement est possible pour les athlètes hors département retenus sous condition d'avoir réalisé une performance égale ou supérieure au barème N4 sur la saison en cours ou N-1.

Pour connaître le détail des remboursements, prendre contact avec le CDA71. **Prise de contact obligatoire pour toute prise en charge au moins 48h avant le meeting.**

Toute performance de niveau nationale réalisée lors du meeting « Athlé71 » ouvrira droit à remboursement.

Article 6 : GRILLE DES PRIX

La Grille de prix sera disponible sur le site du meeting à compter 1^{er} mai.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Chaque participant (ou son représentant légal) au meeting accorde le droit aux organisateurs d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation au meeting sous forme de photos, vidéos ou tout autre moyen existant et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps, sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue, toute photographie, toute reproduction par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé.

Renseignements : comite71athletisme@wanadoo.fr / **03.85.57.37.37** ou **07.64.82.93.12**



MEETING ATHLE 71
LABEL REGIONAL
CLASSE WORLD ATHLETICS

Mercredi 1er juillet 2026
Stade Léo Lagrange - Chalon Sur Saône



meeting_cda71



Meeting CDA71



<https://www.meetingcda71.com/>

